

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.626.015.1 DU 31 DECEMBRE 1992

Pont-bascule à équilibre automatique ARPEGE modèle PINIER HYBRIDE

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société AIMO REALISATION PESAGE ET GESTION (ARPEGE), 8, rue Jacquard, 69680 Chassieu.

CARACTERISTIQUES

Le pont-bascule à équilibre automatique ARPEGE modèle PINIER HYBRIDE, faisant l'objet de la présente décision est constitué :

- d'un dispositif récepteur et transmetteur de charge PINIER objet des décisions d'approbation de modèle n° 72.129.1.631.3 du 19 décembre 1972 (1) et n° 92.00.641.004.1 du 31 décembre 1992 (2), comportant un tablier constitué de deux longerons supportant des madriers, des plaques métalliques, des panneaux en béton ou une dalle en béton monobloc.

Les caractéristiques du tablier sont les suivantes :

- nombre de points d'appui : 4
- dimensions :
- longueur : de 8 m à 18 m

(1) Revue de Métrologie, décembre 1972, page 793.

(2) Revue de Métrologie, janvier 1993, page 189.

(3) Revue de Métrologie, mai 1992, page 705.

(4) Revue de Métrologie, novembre 1992, page 1687.

(5) Revue de Métrologie, juillet 1992, page 1055.

(6) Revue de Métrologie, décembre 1960, page 698.

(7) Revue de Métrologie, mars 1974, page 250.

- largeur : 3m

- épaisseur des longerons :
de 360 mm à 600 mm.

- d'un dispositif mesureur de charge qui doit être l'un des suivants :

- ARPEGE modèle IDM 1, 2 ou 3 objets des décisions d'approbation de modèle n° 92.00.642.025.1 du 4 mai 1992 (3) et n° 92.00.642.054.1 du 9 novembre 1992 (4).

- SIPP modèle PEP 54, 56 ou 58 objets de la décision d'approbation de modèle n° 92.00.642.041.1 du 16 juillet 1992 (5).

Le dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur, placé à l'extrémité du levier communicateur, doit être l'un des suivants :

- DATRAN type PAC objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 90.4.02.651.9.3 du 6 avril 1990.

- DATRAN type VAL objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 84.4.06.651.7.3 du 27 mars 1984.

- DATRAN type XB objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 86.4.04.651.3.3 du 4 mars 1986.

- SCAIME type F 30 X objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 88.4.06.651.5.3 du 17 mars 1988.

- SCAIME type F 60 X objet de l'autorisation de mise sur fiche n° 91.00.644.012.4 du 17 juin 1991.

- éventuellement un dispositif mesureur de charge constitué par une romaine peut être ajouté, il doit être l'un des suivants :

- PECHIERAS type RP objet des décisions d'approbation de modèle n° 2562 A-3c du 19 décembre 1960 (6) et n° 74.1.01.633.1.3 du 5 mars 1974 (7).

- MILLIER objet des décisions d'approbation de modèle n° 3421 A-3m du 29 mars 1968 (8) et n° 86.1.01.623.1.3 du 13 mai 1986 (9).
- STEINBAUER identique à celui utilisé dans les instruments objets du certificat d'approbation CEE de modèle n° D86/9.322.04.

Lorsque l'un de ces trois dispositifs mesureurs de charge à romaine est présent, la valeur de l'échelon du dispositif mesureur de charge à romaine est alors égale à celle de l'autre dispositif mesureur de charge utilisé ; on doit également noter que le capteur est placé suivant le schéma ci-annexé. Dans tous les cas envisagés les caractéristiques métrologiques des ponts-basculés doivent respecter toutes les conditions suivantes :

- portée maximale : $20 \text{ t} \leq \text{Max} \leq 50 \text{ t}$
- effet maximal de tare : $T = - \text{Max}$
- nombre d'échelon : $1\ 000 \leq n \leq 2\ 500$
- échelon : 20 kg ou 50 kg

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les ouvrages doivent être implantés sur un sol dont la résistance aura été préalablement définie et vérifiée par l'installateur.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- pont-basculé ARPEGE modèle PINIER HYBRIDE
- numéro de série :
- le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision
- Max ..., Min ..., e = ...
- classe de précision III.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur du pont-basculé ARPEGE modèle PINIER HYBRIDE à proximité immédiate des résultats de pesage :

- à la vérification primitive des instruments neufs qui ne respectent pas les prescriptions réglementaires en vigueur applicables aux instruments destinés aux opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

(8) *Revue de Métrologie*, avril 1968, page 251.

(9) *Revue de Métrologie*, mai 1986, page 434.

- à la mise en service ou au cours d'une modification sur le lieu d'emploi, par l'installateur, lorsque le dispositif mesureur de charge utilisé n'est pas muni du dispositif de scellement prévu par sa décision d'approbation ou lorsque les connexions entre le capteur et l'indicateur ne sont pas toutes scellées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des ponts-basculés ARPEGE modèle PINIER HYBRIDE étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge doit être apportée lors de la vérification primitive de ces instruments.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Le pont-basculé ARPEGE modèle PINIER HYBRIDE peut être commercialisé sous la marque PESAGE PROMOTION de la Société Industrielle Pesage Promotion (SIPP).

ANNEXES

Schémas n° 5890-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

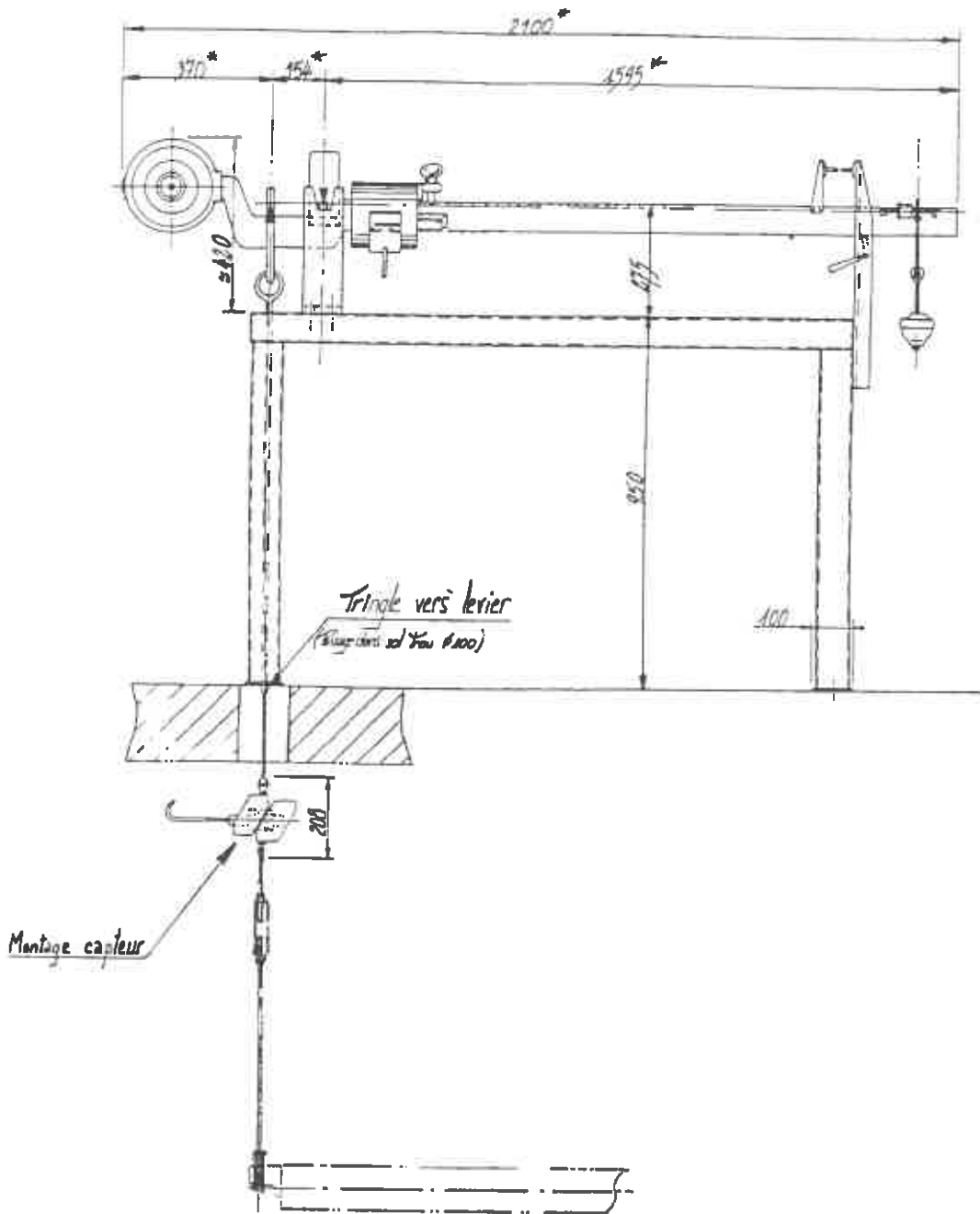
PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5890-1

PONT-BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE ARPEGE PINIER HYBRIDE

Romaine avec capteur





■ N° 5890-2

PONT-BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE ARPEGE PINIER HYBRIDE

Montage capteur en bout de levier

